

	Cat.	Matériel concerné	Calibre	Documents à fournir
Vente Libre + 18 ans	D 2°	Bombe de lacrymogène, matraques, poings américain. Armes blanches, couteaux, poignards, baïonnettes Arbalètes, lance pierre.		Preuve de majorité pour la vente en ligne
	D 2°	Pistolets et revolver à blanc, de signalisation et starter Armes à air comprimé et CO ² inférieur à 20 joules.	Gaz Blanc Détonnant 6 mm 8 mm 9 mm 4,5 mm (.117) 5,5 mm (.22) 6.35 mm (.25)	Preuve de majorité pour la vente en ligne
	D 2°	Revolver et fusils à poudre noire antérieur à 1870 Armes modernes neutralisées (également chargeurs) Copies fidèles d'armes anciennes. Armes Air Soft cal.6mm	.31 .36 .44 .45 .50 .54 .69 .75 4,5 mm 5,5 mm	Preuve de majorité pour la vente en ligne
+ 18 ans Soumis à déclaration après l'achat	D 1°	Armes à canon lisse à 1 coup par canon (fusil mono canon, juxtaposé, superposé).	10 12 16 20 24 28 14 mm 410 mag 12mm etc.	C. identité + Lic.tir ou P.Chasse (Avec validation de l'année en cours)
	D 2°	Armes à air comprimé et à gaz d'une puissance supérieure à 20 joules.	4,5 mm (.117) 5,5 mm (.22) 6.35 mm (.25)	C. identité + Lic.tir ou P.Chasse (Avec validation de l'année en cours)
	C 1°	Armes à canon lisse à répétition et semi-automatique. Armes d'épaule de chasse à canon rayé : - à 1 coup par canon. - à répétition manuelle. - semi-automatique.	10 12 16 20 24 .410 mag 222 Rem 270 W 280 Rem 7x64 300 W 30.30 30-06 8x60 S 7x65 R 7,62x54 R 8x57 JRS 9,3x62 9,3x74 R 375 HH etc.	C. identité + Lic.tir ou P.Chasse (Avec validation de l'année en cours)
	C	Armes à répétition manuel percussion annulaire	22 Lr 22 Short 22 Mag 17 Hmr	C. identité + Lic.tir ou P.Chasse (Avec validation de l'année en cours)
	C 2°	Armes de défense à projectile non métallique (caoutchouc).	12/50 gomm-cogne Gaz 11,6 safegom Flash Ball etc.	Preuve de majorité pour la vente en ligne
Achat Soumis à autorisation préfectorale préalable	B 1° B 2°	Armes de guerre de poing et d'épaule automatiques ou semi-automatiques et leurs munitions.	9 mm para 45 ACP etc. 303 British 7,5 30M1 etc.	C. identité + autorisation préfectorale d'acquisition et de détention en 2 exemplaires de moins de 3 mois
	B	Armes de poing : - percussion annulaire. - à grenaille et leurs munitions. - gros calibre et leurs munitions.	Tous	C. identité + autorisation préfectorale d'acquisition et de détention en 2 exemplaires de moins de 3 mois
	B	Armes d'épaule : - à pompe canon lisse. - semi-automatique supérieur à 3 coups. - répétition supérieur à 10 coups. Cannes fusil Armes électrique agissant à distance	Tous	C. identité + autorisation préfectorale d'acquisition et de détention en 2 exemplaires de moins de 3 mois